



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil qui se déroulera dans la salle du conseil communal le

lundi 19 août 2024 à 20h00

pour délibérer sur les points suivants :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature de l'année 2023)
2. Charte "Programme for the Endorsment of Forest Certification Scheme" (PEFC) - Renouvellement
3. Fabrique d'Eglise d'Ambly – Compte 2023
4. Fabrique d'Eglise de Bande – Compte 2023
5. Fabrique d'Eglise de Chavanne-Charneux – Compte 2023
6. Fabrique d'Eglise de Lesterny – Compte 2023
7. Nouvelle dénomination de voirie à Nassogne : Rue des Ecureuils
8. Motion concernant la lutte contre la prolifération des rats laveurs
9. Communications
10. Interpellation citoyenne relative à l'alimentation durable

HUIS CLOS

11. Personnel - Enseignement - Délibération du Collège communal du 3 juin 2024 - Ratification

Nassogne, le lundi 5 août 2024.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général

Le Bourgmestre



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie à se rendre à l'assemblée du Conseil, dans l'ancienne classe maternelle, le

LUNDI 19 AOÛT 2024 à 20H00

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

8 bis. Mise en place de mesures pour la gestion des nuisibles (ratons laveurs) – point ajouté à la demande du Groupe ENSEMBLE.

Nassogne, le 12 août 2024.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Quentin PAQUET

Le Bourgmestre,

Marc. QUIRYNEN